

La Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC) et les enjeux du changement climatique (2005-2015)

Joachim Emmanuel GOMA-THETHET*

et

Rosine Carole NDOUSSA**

Résumé

Le changement climatique, avec ses effets catastrophiques (sécheresse, inondations, affectation des températures et des précipitations, etc.), est devenu un des problèmes mondiaux majeurs du début de ce siècle. La gestion et la préservation des immenses forêts d’Afrique centrale constituent aujourd’hui une des solutions pour résoudre cette épineuse question. Malgré leurs difficultés de tous ordres, les États de la sous-région, avec le concours de la communauté internationale, s’y emploient en mettant en place des politiques appropriées en la matière. L’objectif ici est d’analyser et de présenter les actions qui ont été menées depuis une dizaine d’années par les États membres de la CEEAC et de la CEMAC, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique dans la sous-région et dans le monde. Le *terminus a quo* de cette étude est l’année 2005, année de la création de la COMIFAC, et le *terminus ad quem* est l’année de la tenue à Paris de la COP 21 (2015). Du point de vue méthodologique, cette étude se fonde sur le croisement d’informations collectées aussi bien dans la littérature des institutions internationales dont la COMIFAC, dans les ouvrages de spécialistes que sur les interviews des personnes ressources à charge des questions des forêts et du réchauffement climatique au Congo. Pour atteindre son objectif, sont mis en exergue : les aspects théoriques et généraux sur la question du changement climatique ; les actions menées par la COMIFAC dans la lutte contre le changement climatique en Afrique centrale et dans le

* Professeur titulaire Cames d’histoire contemporaine, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Université Marien Ngouabi – Brazzaville – joachim.gomathethet@umng.cg

** Doctorante en histoire des Relations internationales, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines Université Marien Ngouabi – Brazzaville – Congo.

E-mail : cndoussa24111990@gmail.com

monde ; les pistes de réflexions pour une contribution plus efficiente de la communauté internationale, en vue du développement durable de l'Afrique centrale et du reste de la planète.

Mots clés

COMIFAC, changement climatique, forêts tropicales, CEEAC, CEMAC, COP 21.

Abstract

The catastrophic effects of climate change (drought, floods, temperature and precipitation allocation, etc.), has become one of the major global concerns of the beginning of this century. One of the solutions to this important problem lies today in the management and preservation of the huge forests of Central Africa. In spite of their various difficulties, the States of the sub-region are working on this by putting in place appropriate policies in this area, with the support of the international community. This paper aims to analyze and present the actions carried out over the past ten years by ECCAS and CEMAC member states in the fight against climate change in the sub-region and in the world. Two chronological milestones are here considered: the year 2005, when COMIFAC was created, and 2015, the year in which COP21 was held in Paris. This study is based on the analysis and cross-referencing of information collected both in the literature of international institutions including COMIFAC, in specialized literature and in interviews with key actors in charge of forest and climate change issues in the Congo. The text highlights the theoretical and general aspects of this issue of climate change and the actions undertaken by COMIFAC in the fight against this phenomenon in Central Africa and in the world. Finally, he traces the lines of reflection for a more efficient contribution of the international community for the sustainable development of Central Africa and the rest of the planet.

Keywords

COMIFAC, Climate change, Tropical forests, ECCAS, CEMAC, COP21

Introduction

Depuis les débuts de l'humanité, l'évolution du climat et celle de l'homme sont intimement liées. Selon les recherches les plus incontestables (Coppens, 1980, p. 435-456), l'homme, est apparu en Afrique parce que cette partie de la Terre bénéficiait alors des conditions climatiques nécessaires à la réalisation de cet événement. Plus tard, lorsque les conditions climatiques ont changé ailleurs, l'homme a quitté le continent africain pour coloniser les autres espaces du monde (Ki-Zerbo, 1972, p. 51 ; Diop, 1981, p. 19-27). Au fil du temps, les activités polluantes humaines ont influencé les climats. En effet, les activités anthropiques rejettent dans l'atmosphère des gaz à effet de serre, qui font augmenter la température moyenne de la Terre. En 1975, dans une étude remarquable publiée dans *Science* intitulée, « *Climatic Change : Are we on the Brink of a Pronounced Global Warming ?* », le géochimiste américain de l'université de Columbia, Wallace Broecker, avait décrit l'impact des activités humaines dans l'atmosphère. Estimant la concentration du CO₂ dans le temps comme un véritable bulletin de santé prévisionnel de la planète, il avait prévu le réchauffement climatique de la planète (Broecker, 1975, p. 460-463). Le terme venait d'être inventé à cette occasion.

Depuis quelques années, en raison de ses conséquences sur divers secteurs de la vie humaine (l'agriculture, les forêts, les océans, l'aménagement du territoire et des infrastructures, etc.) et sur les relations internationales, cette question du réchauffement climatique préoccupe la communauté internationale. Aussi organise-t-elle, sous les auspices des Nations-Unies, des rencontres internationales au cours desquelles sont arrêtées des décisions importantes pour solutionner cette situation. Parmi les solutions concourant à la lutte contre ce fléau, ou à son atténuation, la protection et la gestion des forêts de l'Amazonie, du bassin du Congo, et de l'Indonésie jouent un rôle central. Dans ce contexte, les autorités politiques de l'Afrique centrale se sont engagées dans cette lutte aux niveaux sous régional et international, en mettant en place une structure pour la protection des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale dénommée Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

La question centrale de cette étude est donc d'analyser et de présenter les activités réalisées, depuis une dizaine d'années, par les États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) regroupés au sein de la COMIFAC, dans le cadre de sa politique de lutte contre le changement climatique en Afrique centrale et dans le reste du monde. L'exploitation forestière étant une des activités économiques pourvoyeuses de devises pour bon nombre des pays de la sous-région, comment les États membres de la COMIFAC concilient-ils cette activité avec les enjeux du changement climatique ? Autrement dit, ces pays forestiers respectent-ils les textes juridiques relatifs à la coupe des arbres en favorisant la préservation des forêts pour lutter contre le changement climatique ? Quel bilan peut-on faire en 2015 des initiatives prises en la matière par les pays de la COMIFAC ?

Le *terminus a quo* de cette étude est 2005, année de la création de la COMIFAC, et le *terminus ad quem* est 2015, l'année de la tenue à Paris de la COP 21¹. Du point de vue méthodologique, cette étude se fonde sur le croisement d'informations collectées aussi bien dans la littérature des institutions internationales dont la COMIFAC et dans les ouvrages de spécialistes, que sur les interviews des personnes ressources à charge des questions des forêts et du réchauffement climatique au Congo. Pour atteindre son objectif, cet article met en exergue : les aspects théoriques et généraux sur la question du changement climatique ; les actions menées par la COMIFAC dans la lutte contre le changement climatique en Afrique centrale et dans le monde ; les pistes de réflexions pour une contribution plus efficiente de la communauté internationale pour le développement durable de l'Afrique centrale et du reste de la planète.

¹ Du 30 novembre au 11 décembre 2015 s'est tenue à Paris la 21^e Conférence des Parties (COP, en anglais : "*Conference Of Parties*") la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUC) de 1992. L'Accord de Paris est un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique, car il oblige tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement en dessous des 2°C d'ici à 2100. L'Accord de Paris, qui y a été adopté, marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique¹. En effet, il engage tous les pays de la planète Terre à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, et à maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C d'ici à 2100.

1. Les aspects théoriques et généraux sur la question du changement climatique

Le changement climatique est une réalité qui se traduit aujourd'hui par : une augmentation lente des températures moyennes enregistrées par les stations météorologiques du monde entier ; une diminution de l'étendue et de l'épaisseur de la banquise arctique ; le recul des glaciers et une augmentation significative du niveau de la mer². Les météorologues, en effet ne cessent depuis quelques années de tirer la sonnette d'alarme sur la multiplication de catastrophes naturelles imputées aux changements climatiques (ouragans, inondations, sécheresse, séismes, etc.). C'est du reste ce que montre l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie (1967) dans son *Histoire du climat depuis l'an mil*. L'importance de cette question, pour l'évolution de l'ensemble de la planète, a conduit la communauté internationale à mettre en place un Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC ; *Intergovernmental Panel Climate Change, IPCC*). Cette institution a été créée en décembre 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et placée sous l'égide des Nations unies. Dans ses rapports annuels, le GIEC fait des projections sur l'évolution des climats du monde. Pour le Groupe, les activités humaines et leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)³ constituent la cause principale des changements climatiques globaux observés. Ce constat a conduit à une recherche collective des solutions pour lutter contre cette épineuse question du réchauffement climatique. Des conférences et rencontres diverses se sont tenues au

² Dans *L'histoire du climat*, Pascal Acot (2009) démontre les signes des changements climatiques. Selon lui, le niveau des océans et le niveau moyen de la mer s'est élevée de 17 cm au XX^e siècle, en raison de la fonte des glaciers terrestres et de la dilation thermique.

³ L'effet de serre est un phénomène naturel lié à la présence de gaz atmosphériques qui permet la vie sur terre. Ces gaz forment une barrière autour de la surface du globe, permettant de retenir la chaleur reçue du soleil. Les gaz à effet de serre (GES) agissent comme des vitres qui retiennent la chaleur et chauffent l'intérieur de la serre. Deux faits inquiètent, depuis les dernières décennies du XX^e siècle, la communauté scientifique : c'est, d'une part, l'augmentation continue de la concentration des gaz à effet de serre et, d'autre part, le fait que cette augmentation résulte des activités humaines.

niveau international et ont donné lieu à des accords de partenariat, formalisant le cadre de collaboration entre les Etats de la planète.

1.1. L'action internationale de la lutte contre les changements climatiques avant 2015⁴

Pour mieux comprendre l'évolution de la lutte contre les changements climatiques, il convient d'évoquer succinctement les différentes étapes par lesquelles est passée la communauté internationale pour trouver une réponse consensuelle à cette problématique.

La prise de conscience globale des effets néfastes des changements climatiques sur la planète résulte de la conjonction des travaux de recherche des hommes de science avec l'action des mouvements et associations écologiques de la société civile des pays développés préoccupés par la protection de la nature.

En effet, au début de la décennie 1970, des organisations non gouvernementales (ONG) transnationales connues pour leur activisme comme *Greenpeace*, le Fonds Mondial pour la Nature (*World Wide Fund for nature*, WWF), ou les Amis de la Terre se sont nettement impliquées dans les grands dossiers internationaux contemporains tels que : les questions climatiques, la biodiversité, la protection des espèces en voie de disparition, la désertification et l'effet de serre. Elles ont vite pris le relais des gouvernements sur la question climatique et les grands problèmes environnementaux globaux, après leur inscription sur les agendas politiques et diplomatiques.

Du 5 au 16 juin 1972, s'est tenue à Stockholm, en Suède, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (CNUEH), encore appelée « Conférence de Stockholm. Cette première rencontre internationale a inauguré une longue série qui se poursuit encore aujourd'hui⁵, à travers ce qui est désigné « Sommet de

⁴ La rédaction de ce sous paragraphe, a bénéficié des renseignements et documents mis à notre disposition par MM. Donatien Nzala et Donatien Nzingoula du Ministère de l'Économie Forestière du Congo (Enquêtes orales n°s 2 et 3).

⁵ La conférence de Stockholm a été précédée en 1971, dans la même ville, par une rencontre de chercheurs scientifiques de renommée internationale. À l'invitation du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) et de l'Académie Royale des Sciences de Suède, plus de trente chercheurs venant de 14 pays ont participé à cette conférence qui a examiné les impacts des modifications du climat sous l'effet des activités anthropiques. Après avoir conclu que les activités anthropiques actuelles et

la Terre ». Cette conférence, d'une part, a placé la protection de l'environnement en général et du climat en particulier au centre des préoccupations internationales et, d'autre part, est surtout devenue le tremplin de la pensée écologique. L'homme a été placé au centre de la protection et de l'amélioration de l'environnement présent et des générations à venir. Cela a impliqué que la sauvegarde des ressources naturelles de la planète fasse désormais l'objet d'une programmation et d'une gestion particulière. Pour atteindre cet objectif, les participants à la conférence ont créé, à cette occasion, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

En 1974, deux ans après ce Sommet de la terre, l'OMM a organisé avec le concours du PNUE une conférence internationale sous le thème « La physique du climat et la modélisation ». Cette conférence bien que scientifique a eu la particularité de convier, pour la première fois, des membres de gouvernements de certains États. Elle a mis en place un Programme Mondial sur le Climat (PMC). Cinq ans plus tard, en 1979, les trois institutions ci-dessus citées (OMM, PNUE, PMC) organisèrent la première conférence mondiale sur le climat. Au terme de celle-ci, les participants demandèrent aux États de coordonner leurs efforts en établissant des plans d'étude concrets sur la question du changement climatique. Le « Programme Mondial sur le Climat », préconisé et mis en place en 1974, fut transformé en Programme Mondial de Recherche sur le Climat (PMRC).

À partir des années 1980, la question du réchauffement de la planète est devenue un enjeu international et a été intégrée aux agendas politiques de la communauté internationale, tant au niveau bilatéral que multilatéral (Tableau 1, ci-après).

Tableau 1 : Changement climatique et agendas politiques de la communauté internationale.

Dates	Évènements	Lieux	Observations
2015	Conférence de Paris (COP 21).	Paris (France).	La COP 21 présidée à Paris par le président français marque l'engagement de la France dans la lutte contre les changements climatiques. Cette conférence a mis en place un nouveau cadre juridique contraignant pour les États parties.

passées étaient susceptibles de changer les températures de la planète, les participants ont mis en place un plan d'actions d'approfondissement des recherches sur cette problématique. Leurs recommandations ont servi de base de réflexion par la suite.

Dates	Évènements	Lieux	Observations
2011.	Conférence de Durban.	Durban (République d'Afrique du Sud).	La conférence de Durban (17 ^e conférence des Nations unies sur le climat) tenue en 2011 s'est achevée par un accord prévoyant d'établir en 2015 un pacte global, non contraignant, de réduction des émissions de GES.
2009.	Sommet de Copenhague.	Copenhague (Danemark).	Le sommet de Copenhague de 2009 ne comporta aucun engagement chiffré de réduction des émissions de GES et aucune obligation sur l'aide à l'adaptation pour les pays pauvres.
1997.	Sommet de Kyoto	Kyoto (Japon)	Cinq ans après la conférence de Rio, la communauté internationale s'est réunie de nouveau à l'occasion de la 3 ^{ème} conférence des parties à la CCNUCC qui s'est tenue à Kyoto (Japon) en décembre 1997. La conférence de Rio avait fixé les critères généraux auxquels les différents États sont invités, mais non contraints à se conformer. Celle de Kyoto a défini un protocole avec des objectifs précis et contraignants qui témoignent d'une véritable prise de conscience de la nécessité de se mettre ensemble et de mettre en œuvre un modèle de développement durable qui protège le climat.
1992.	Conférence de Rio de Janeiro (2 ^{ème} Sommet de la Terre)	Rio de Janeiro (Brésil)	Les Conventions de Rio (les trois grands accords multilatéraux sur l'Environnement) : la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC ⁶) et la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CLD).
1990, 1989.	2 ^{ème} Conférence mondiale sur le Climat (OMM)	Haye (Pays-Bas).	Organisation Météorologique Mondiale.
1988.	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) ⁷		Création conjointe par l'OMM et le PNUE.
1988.	Résolution 43/53 relative à la protection du climat pour les générations présentes et futures.	New York (USA).	Adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies.
1988.	1 ^{ère} Conférence mondiale sur le Climat.	Toronto (Canada).	Discussion par les scientifiques des moyens de redresser la menace que représente le changement du climat.
1987.	Protocole de Montréal	Montréal (Canada).	Adoption et signature le 16 septembre 1987 ; entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 1989.

⁶ Au cours de cette conférence, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), adoptée le 9 mai 1992 à New York, a été ouverte à la signature des États.

⁷ Jusqu'en 2015, date limite de cette étude, le GIEC a déjà publié cinq rapports respectivement en 1990, 1995, 2001, 2007 et 2013, plus un rapport qualifié de supplémentaire publié en 1991.

Dates	Évènements	Lieux	Observations
1985.	Convention pour la protection de la couche d'ozone.	Vienne(Autriche).	Adoption et signature le 22 mars 1985.
1985, 1983, 1980.	Conférence de Villach.	Villach (Autriche).	Première conférence internationale sur le rôle du dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre dans le changement climatique

Source : auteurs de l'article

Ce tableau illustre l'intérêt que la communauté internationale n'a cessé de porter depuis près de quarante ans sur cette question du changement climatique. À l'exception de l'Océanie, tous les autres continents de notre planète ont reçu au moins une conférence internationale s'y rapportant. Ces rencontres ont été une insigne occasion pour informer et sensibiliser les populations locales sur la nécessité de mieux gérer l'environnement dans lequel elles vivent.

1.2. Le bilan de l'action internationale en 2015

Quel bilan de l'action internationale de la lutte contre les changements climatiques peut-on faire en 2015, année de la tenue de la COP 21 ? Y a-t-il eu concrétisation ou non des engagements pris par les États vis-à-vis de cette problématique ? Pour répondre à cette question, il faut recourir aux rapports faits par le GIEC, dont le premier date de 1990. Ces rapports sont le résultat du travail mené chaque année par un réseau de quelque 2500 experts scientifiques. D'une part, ils ont tous établi la responsabilité humaine du réchauffement climatique et dressé un diagnostic alarmant des effets des changements climatiques sur l'ensemble de la planète. D'autre part, ces rapports ont fait des propositions pour atténuer le réchauffement climatique. Les indications contenues dans ces rapports montrent que le combat pour la lutte contre le changement climatique peine à se concrétiser et n'a pas encore produit les résultats attendus ; avis partagé par la Responsable des questions de changement climatique au Ministère de l'Économie Forestière du Congo⁸. Cela montre que les recommandations des scientifiques sous la direction du GIEC ne sont

⁸ Une communication personnelle en 2016 d'Adelaïde Itoua, Responsable des questions de changement climatique au Ministère de l'Économie Forestière du Congo.

pas suivies par une réelle volonté politique de la part des gouvernements.

Le Protocole de Kyoto, adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005 pour concrétiser dans la pratique la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, offre un bilan mitigé à la lumière des résultats des conférences tenues sur le climat par les États parties. Au moment où le Protocole de Kyoto est entré en vigueur, les États-Unis ont non seulement réitéré leur refus de participer à ce protocole, mais ont aussi signé un traité parallèle avec la Chine, l'Australie, le Japon, l'Inde et la Corée du Sud. Ce traité dénommé « Partenariat Asie-Pacifique pour le développement propre et le climat » regroupe des pays considérés comme responsables de la moitié des émissions mondiales des GES. « Ce traité a affaibli et compromis les possibilités du Protocole de Kyoto »⁹. Toutes les rencontres internationales, qui se sont succédé de 2005 à 2015, ont cherché à identifier les solutions pour éliminer le fossé existant entre les promesses d'engagements de réduction d'émission et les efforts à réaliser pour maintenir la hausse des températures en dessous de 2°C.

2. Les actions menées par la COMIFAC dans la lutte contre les changements climatiques en Afrique centrale

La lutte efficace contre les changements climatiques implique la participation de certains secteurs de la vie économique, comme la gestion des forêts. Chaque année, en effet, selon les experts en la matière, quelque 13 à 17 millions d'hectares de forêts disparaissent sur la surface de la terre (Jouve, 2013). Selon le WWF, entre 1990 et 2015, la déforestation s'est élevée à plus de 240 millions d'hectares (WWF, 2017). Cette déforestation est responsable d'environ 20% des émissions mondiales de CO₂ (Nkoyi Kibimi, 2016, p. 32). Les forêts d'Indonésie, du Brésil et du bassin du Congo sont, de ce fait, l'une des clés de la problématique de la lutte contre les changements climatiques. C'est ce qu'a indiqué en substance le Ministre congolais de l'économie forestière, Henri Djombo, à la veille de la tenue de la COP 21 :

⁹ Une communication personnelle en 2016 d'Adelaïde Itoua.

Nous ne sommes pas le problème, mais nous sommes plutôt la solution dans le cadre de la lutte contre ce phénomène de réchauffement climatique. Ceux qui sont à l'origine de cette pollution, sont des pays industrialisés qui doivent mettre la main dans la poche pour d'abord réduire leurs émissions, et ensuite aider les pays qui subissent les effets de ce changement à pouvoir s'adapter et mettre en place leur propre programme d'atténuation (F. Kombo et N.F. Loutoumba, 2015, p. 1.).

À cause de la déforestation, l'Indonésie, est devenue le troisième pays émetteur mondial de GES après les États-Unis et la Chine. Comment aujourd'hui les forêts d'Afrique centrale, précisément celles du bassin du Congo, contribuent-elles à la lutte contre les changements climatiques ?

2.1. La présentation de la COMIFAC

En mars 1999, à Yaoundé, les Chefs d'État et de gouvernement d'Afrique centrale se sont engagés officiellement à œuvrer de façon concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, soit quelque 227 millions d'hectares de forêts denses et humides de la sous-région (Diangouaya, 2016, p. 24). Au terme de ce sommet, une déclaration commune, en 12 résolutions, appelée la Déclaration de Yaoundé, fut signée, et mandat fut donné aux ministres en charge des forêts des pays respectifs de suivre sa mise en œuvre. Fort de ce mandat des Chefs d'État, les Ministres en charge des forêts des pays concernés se sont réunis en décembre 2000 à Yaoundé pour la tenue de la première session de la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Au terme de cette session, les ministres adoptèrent le Plan de Convergence et définirent la COMIFAC comme l'unique instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers des dix pays suivants : Burundi, Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon,

Guinée équatoriale, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tome et Principe et Tchad¹⁰

Lors de sa deuxième session extraordinaire tenue à Libreville, au Gabon, en septembre 2004, la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale se transforma en Commission des forêts d'Afrique centrale. Pour des raisons pratiques, l'institution conserva l'ancien sigle COMIFAC. Au cours de cette session l'institution sous régionale, qui avait fonctionné depuis 2000 sans cadre juridique, conformément à la Convention de Vienne de 1986 sur les organisations internationales, adopta le 30 septembre le Traité sur la Commission des forêts d'Afrique centrale. Ce texte avait un double but : mettre en place un cadre juridique global devant régir et consolider la coopération sous régionale dans le domaine de la conservation et de gestion durable des écosystèmes forestier ; permettre à la COMIFAC d'être reconnue sur le plan international afin de bénéficier des appuis multiformes des partenaires et des bailleurs de fonds internationaux (Article 20 du traité). Ce traité fut soumis à la signature des Chefs d'État au deuxième sommet, puis à la ratification ou à l'approbation des États suivant leurs procédures respectives. Un an plus tard, en 2005, le traité instituant la COMIFAC fut signé et le Plan de Convergence sous régional adopté. En 2007, les Chefs d'État de la Communauté Économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) accordèrent à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC. Ce statut supposait la mise en place par la communauté internationale d'un mécanisme de financement pour soutenir les pays d'Afrique centrale dans leurs efforts de lutte contre la déforestation, mais aussi de conservation et de recherches sur les écosystèmes forestiers. Quelles sont les actions que la COMIFAC a menées dans la lutte contre les changements climatiques ?

2.2. Les actions de la COMIFAC dans la lutte contre les changements climatiques

L'Afrique centrale, qui représente un des trois principaux ensembles forestiers de la planète, s'est engagée depuis 2006 dans des

¹⁰ Cf. Préambule du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), février 2005, p. 4 et 7.

négociations sur le climat pour la prise en compte du rôle des forêts tropicales dans la lutte contre les changements climatiques. Pour cela, un groupe de travail a été mis en place, et différentes concertations ont été menées tant au niveau régional qu'international. À cet effet, les pays de la COMIFAC ont soumis, au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, quatre propositions sur la problématique de la Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD) respectivement en avril 2006, février et août 2007, et mars 2008.

Les pays de la COMIFAC ont participé activement à la 13^e conférence des parties de la CCNUCC tenue à Bali en décembre 2007. Au cours de cette conférence, une décision portant sur la poursuite de négociations sur la REDD, notamment le développement des questions météorologiques, avait été prise.

La COMIFAC s'est donc investie dans la prévention de la dégradation de tous les types de forêt et le combat contre la dégradation des terres et la désertification. Tous les pays de cet espace sont parties à la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD). Ils ont développé des actions allant dans le sens de cette convention : gestion concertée des ressources en eaux, gestion de la transhumance frontalière. Le Cameroun a lancé en 2007, un vaste programme de plantation d'arbres sur toute l'étendue de son territoire.

Chaque pays de la COMIFAC dispose d'un arsenal législatif et juridique pour la gestion durable des forêts. Certains de ces pays ont créé un fonds spécial forestier ou faunique pour financer les activités de conservation. La COMIFAC s'est aussi engagée, à travers la Convention sur la diversité biologique (CDB), à assurer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels. Depuis 1999, des efforts ont été faits, dans l'espace d'Afrique centrale, en matière de création de nouvelles aires protégées. Un groupe de travail rassemblant des experts de la question a été créé au sein de la COMIFAC : Groupe de Travail sur la Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC). Des accords ont été signés entre la COMIFAC et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, pour promouvoir l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement et l'exploitation forestière dans la sous-région.

Nous avons déjà signalé la déforestation comme un élément important dans les changements climatiques qui s'opèrent au niveau

de la planète. La conservation et la gestion parcimonieuse des forêts de l'espace COMIFAC constituent une solution au problème, car ces forêts sont considérées comme des puits de stockage du carbone. La conservation des forêts d'Afrique centrale est devenue, de ce fait, un enjeu international important dans la lutte contre les changements climatiques.

La question fondamentale pour la COMIFAC est donc de mobiliser les fonds nécessaires pour financer toutes les activités liées à la conservation et à la gestion durable de ses forêts. Mais, l'argent seul ne suffit pas ; il faut en plus une bonne gouvernance en la matière.

3. Les pistes de réflexions pour une contribution de la communauté internationale au développement durable de l'Afrique centrale

Les hommes de sciences, les dirigeants gouvernementaux et les acteurs de la société civile admettent tous aujourd'hui que le climat de la terre est affecté par l'accumulation des gaz à effet de serre. Face à cette situation, il convient de mettre en place des stratégies à différents niveaux (national, sous régional, régional et mondial), qui permettent de faire face aux impacts des changements climatiques et favoriser un développement durable mondial. Ces stratégies pourraient se fonder sur trois éléments : le renforcement des capacités, la conception et la mise en place de structures de concertation sur les changements climatiques en Afrique centrale et la promotion de l'afforestation et la reforestation¹¹. Nous examinons ci-dessous ces trois éléments qui nous semblent essentiels.

3.1. Le renforcement des capacités

La plupart des pays de l'espace COMIFAC ont été longtemps sans textes juridiques relatifs à la question du changement climatique. Le point de départ de leur implication dans cette problématique mondiale date de leur adhésion respective à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Congo, par exemple, a signé ladite convention le 12 juin 1992 et l'a ratifiée le 25 juin 1996.

¹¹ Une communication personnelle en 2014 de Ludovic Iboua Madzou, Chef de Service à la Direction Générale de l'Environnement du Congo.

La convention des Nations unies en la matière met l'accent sur la pleine participation des populations locales à tous les niveaux, et la coopération avec les organisations gouvernementales. Elle encourage, au niveau de chaque pays, la prise des mesures suivantes :

- renforcer les capacités de formation et de recherche ;
- créer des services d'appui et de vulgarisation ;
- encourager les technologies écologiquement rationnelles et les méthodes traditionnelles d'agriculture adaptées aux conditions socio-économiques modernes ;
- dispenser une formation appropriée relative à l'utilisation des sources d'énergie de substitution, notamment la source d'énergie renouvelable, afin de réduire la dépendance au bois de feu ;
- appuyer et renforcer les institutions nationales chargées de la mise en œuvre de la convention, les structures universitaires, les centres de recherches et les ONG, qui participent à la maîtrise des impacts des changements climatiques et à la stabilisation ou à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Au niveau des pays de la COMIFAC, l'application de ces mesures contribue efficacement au renforcement des capacités nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

3.2. La mise en place de structures de concertation sur les changements climatiques en Afrique centrale

Pour assurer l'observation systématique sur les changements climatiques en Afrique centrale, il a paru judicieux, aux responsables de l'espace COMIFAC, de mettre en place un réseau de collecte, d'analyse et d'échange des données et d'informations pertinentes portant sur les périodes courtes et de longues durées ; afin de mieux comprendre les phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations). Cela contribuerait à la mise sur pied d'un centre sur les changements climatiques, qui fonctionnerait comme un système d'alertes précoces et de planification préalable pour les périodes de variations climatiques défavorables. Entre autres, le centre devrait se fixer comme objectif la création d'une base de données climatiques et hydrologiques. Dans ce contexte, la COMIFAC coopère avec un

certain nombre d'institutions spécialisées qui concourent à cet objectif d'observation systématique sur les changements climatiques. Il s'agit de :

- l'Agence intergouvernementale pour le développement de l'Information environnementale qui regroupe les administrations publiques et la société civile nationale et internationale. Elle collecte, analyse, évalue et diffuse l'information environnementale à toutes les parties prenantes d'Afrique Centrale ;
- la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC). Ce forum sous régional permet la consultation et les échanges d'expériences, afin de réaliser la gestion équitable et durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale;
- l'Organisation Africaine du Bois (OAB). Elle est une structure de consultation et coopération dans les domaines de l'économie forestière et du commerce international des bois tropicaux;
- l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (CFSA). Au sein de la COMIFAC, cette ONG coordonne les recherches portant sur la biodiversité, en général, et sur la conservation de la faune sauvage, en particulier. Elle s'investit dans la restauration, la protection et la gestion d'aires protégées transfrontalières et le contrôle aux frontières pour lutter contre les trafics de bois, d'animaux, de viande de chasse, etc.;
- le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), une ONG sous régionale créée dans le cadre de la Déclaration de Yaoundé. Son « mandat couvre la conservation et la valorisation de la biodiversité par l'aménagement et la gestion des aires protégées nationales et transfrontalières existantes et à créer, y compris l'identification et la mobilisation des financements innovants et durables » (Wikipedia, 2018).

3.3. La promotion de l'afforestation et la reforestation

Le Programme d'Action pour les Forêts Tropicales (PAFT) est une réponse internationale au problème de la diminution des surfaces boisées dans les régions tropicales. Ce programme a été lancé au Congo en septembre 1990. Malgré les potentialités forestières, le recul des massifs forestiers par l'action anthropique au sud du Congo et autour des grandes agglomérations pourrait être accentué avec les changements climatiques. Il est impérieux que la gestion des écosystèmes forestiers se fasse en liaison avec la production du bois de chauffe, car cette activité accélère le déboisement abusif du couvert ligneux lié à l'agriculture sur brulis qui implique la dégradation des terres. L'action dans ce domaine vise à intégrer correctement la foresterie aux systèmes culturels et à utiliser rationnellement les terres. Les forêts congolaises jouant un rôle capital dans la lutte contre les changements climatiques, les autorités congolaises, à travers le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR) lancé le 6 mars 2011, pensent qu'il est fondamental de consolider leur rôle par les actions ci-après :

- la réalisation d'un projet d'agroforesterie en milieu paysan en vue de réduire la pression sur les forêts naturelles ;
- la promotion de l'afforestation dans les zones de savanes et la reforestation des massifs dégradés ; la réalisation du projet de quantification réelle du CO₂ séquestré par les arbres des forêts congolaises en affectant des inondations répétées au moyen de parcelles permanentes d'échantillonnage ;
- l'utilisation en agriculture des espèces adaptées à la sécheresse ;
- la promotion de nouvelles techniques par l'utilisation des espèces fixatrices de l'azote ;
- la promotion de l'irrigation.

Lors de son lancement, le Ministre congolais de l'Économie Forestière avait déclaré à la presse : « L'objectif du Pronar est multiple : atténuer la pression anthropique qui s'exerce sur les forêts naturelles en réduisant la déforestation et la dégradation des sols ; assurer l'émergence de l'économie verte et d'une croissance soutenue ; créer plus de 50.000 emplois en milieu rural » (Planète, 2011).

3.4. Les autres stratégies en vue de l'atténuation et la stabilisation des gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie

L'activité pétrolière croît les émissions des gaz à effet de serre. La récupération de ces gaz peut servir à la production de l'électricité. Dans cette optique, le Gouvernement congolais a construit et mis en service en 2002 et 2008, à Pointe-Noire, une centrale thermique équipée de deux turbines à gaz de puissance unitaire de 25 MW : la Centrale d'énergie de Djéno. Cette centrale, qui doit atteindre la capacité de 100MW, est gérée depuis 2015 par la CEC (Centrale Électrique du Congo¹²). Cette centrale électrique a été réalisée dans le cadre d'un projet intégré du Gouvernement congolais, en vue de mettre fin aux torchères brûlant inutilement le gaz en mer. La centrale utilise donc une installation sur mer et une autre sur terre. Le gaz récupéré en mer produit de l'électricité à terre.

À côté de la récupération des gaz provenant des torches, il faut recourir à la mise en valeur du potentiel hydroélectrique dont regorge l'espace. Dans les pays du bassin du Congo, l'hydroélectricité est une option qui s'avère efficace dans la réduction des gaz à effet de serre. En effet, l'électricité produite par les barrages peut se substituer au bois énergie utilisé à 90% par la population congolaise et au pétrole lampant (Nkoyi Kibimi, 2016, p. 53-54). Elle permettra à long terme l'électrification générale du pays et particulièrement du chemin de fer, car les locomotives des trains sont une source importante d'émission de gaz à effet de serre.

Dans la recherche des stratégies de réduction des gaz à effet de serre, il y a lieu de se pencher aussi sur les émissions dans les transports. Ce secteur produit quelque 20% (Nkoyi Kibimi, *ibid*, p. 54) des gaz nocifs dans l'atmosphère. Il est plus que nécessaire de faire une étude au niveau de la pollution provenant des véhicules, notamment dans les grandes villes. Les autorités administratives devraient procéder à la mise en place des mesures réglementaires relatives à l'importation et à l'expertise des véhicules et engins mobiles de seconde main responsable des GES ; ces engins, qui sont interdits de circulation en Europe ou aux États-Unis, inondent les villes africaines. Pour faire face au gaz rejeté dans l'atmosphère

¹² La CEC est une société indépendante, dans laquelle l'État est actionnaire à 80% et la compagnie pétrolière italienne Eni à hauteur de 20%.

par les véhicules à gas-oil ou à essence, il faut se tourner vers l'énergie renouvelable en utilisant les moteurs électriques. Depuis juillet 2015, l'homme d'affaires français, Vincent Bolloré, a mis en circulation à Brazzaville des taxis et des bus fonctionnant à l'électricité. La population brazzavilloise, que les pouvoirs publics n'ont pas jusqu'ici sensibilisée sur le sens de cette expérience en cours, regarde ces engins comme de simples faits de mode, ignorant que l'avenir de leurs moyens de transport et de leur développement en dépend.

Conclusion

Les différents Sommets de la Terre, qui se sont succédé et auxquels ont participé les pays d'Afrique centrale, ont non seulement mis en exergue la situation du changement climatique dans le monde, mais surtout la nécessité d'une réelle solidarité de la communauté internationale en vue d'un développement durable de la planète. En créant la COMIFAC, les pays d'Afrique centrale se sont décidés à prendre part à la mobilisation de la planète pour protéger les écosystèmes, la biodiversité et lutter contre la désertification. Face au défi climatique, l'idéal est de s'unir pour inventer une nouvelle croissance, celle du développement durable. Mais il faut, pour cela, faire face à l'égoïsme des grandes puissances, comme les Etats-Unis, grands pollueurs qui privilégient leurs intérêts propres au détriment de ceux du reste du monde. La diplomatie agissante doit être mise à contribution, pour persuader ces pays à adhérer aux accords internationaux en matière de changement climatique, comme celui de la COP21 de Paris. Le partenariat international devrait permettre de mobiliser les ressources financières nécessaires pour que la COMIFAC, et toutes les autres structures en la matière associées à la CEMAC et à la CEEAC, contribuent de façon efficiente à la lutte contre ce fléau. Ces pays, qui ont adapté leur législation à l'évolution des questions environnementales de la planète en protégeant par exemple des aires considérées comme nécessaires à la survie des espèces animales et végétales, méritent la considération de la communauté mondiale. Cette considération doit se traduire dans la pratique par le financement des projets s'y rapportant. Mais plus que l'argent et la gouvernance, il faut mettre l'accent sur l'éducation et la

formation des populations locales et du reste l'humanité. Grâce à ces deux éléments, sera formé l'homme nouveau qui aura conscience qu'il est au cœur du développement durable de la planète. Il doit protéger l'essentiel de ce qui fait la vie de l'humanité et le transmettre aux générations suivantes, en s'appuyant sur la science et la technologie toujours innovantes.

Sources et références bibliographiques

Sources orales

N ^{os}	Noms et prénoms	Fonction	Date et lieu de l'interview	Thèmes développés
1	IBOUA MADZOU Ludovic	Chef de Service à la Direction Générale de l'Environnement du Congo	Brazzaville, 21 Février 2014.	Apparition des bancs de sable sur le fleuve Congo, conséquence du changement climatique.
2	ITOUA Adélaïde	Responsable des questions de changement climatique au Ministère de l'Environnement.	Brazzaville, 14 Février 2014.	La problématique des changements climatiques dans le monde et au Congo.
3	NZALA Donatien	Maître de conférences à l'École Nationale d'Agriculture et de Foresterie, Directeur Général de l'Economie forestière.	Brazzaville, 15 Février 2014.	L'environnement au Congo.
4	NZINGOU LA Donatien	Chef de service à la Direction de l'Environnement.	Brazzaville, 18 Février 2014.	Les conférences auxquelles le Congo a participé.

Sources webographiques

JOUVÉ Arnaud, 2013, « Forêts en danger : 13 millions d'hectares disparaissent chaque année »
www.rfi/afrique/20130321_forets_dangers_13_millionshectares_disparaissent_chaque_année (consulté 20 juin 2018).

KOMBO Fiacre et LOUTOUMBA Nancy France, 2015, « Cop 21 de Paris : le Congo et l'Union européenne convergent leurs positions », *Agence d'information d'Afrique centrale*, n° du dimanche 29 avril 2015.

<http://www.adiac-congo.com/content/cop21-de-paris-le-congo-et-lunion-europeenne-convergent-leurs-positions-39987> (site consulté le 25 mars 2018).

LES ÉCHOS DU CONGO-BRAZZAVILLE, 2015, « New York : Le Congo a signé l'accord de Paris sur la COP 21 »

<https://lesechos-congobrazza.com/environnement/1020-new-york-le-congo-a-signe-l-accord-de-paris-sur-la-cop21> (site consulté le 25 mars 2018).

PLANÈTE, 2011, « Le Congo se lance dans la plantation d'un million d'hectares de forêt », *Planète*.

<https://www.20minutes.fr/planete/819746-20111108-congo-lance-plantation-million-hectares-foret> (Site consulté le 25 mars 2018).

SEYES Adrien, 2015, « le Congo en chef de file des pays africains », *Afrik.com*, n° du lundi 30 novembre 2015

<http://www.afrik.com/cop21-le-congo-en-chef-de-file-des-pays-africains> (site consulté le 25 mars 2018).

WIKIPEDIA, 2018, Commission des forêts d'Afrique centrale

https://fr.wikipedia.org/wiki/commission_des_forets_d%27Afrique_centrale (consulté le 20 juin 2018)

WWF, 2017, *Déforestation et dégradation forestière, enjeu majeur pour la planète*.

<https://www.wwf.fr/champs-daction/foret/approvisionnement-responsable/deforestations> (site consulté le 25 mars 2018).

Références bibliographiques

ACOT Pascal, 2009, *Histoire du climat*, Paris, Perrin.

- BROECKER Wallace S., 1975, "Climatic Change: Are we on the Brink of a Pronounced Global Warming?", *Science*, New Series, Vol. 189, n° 4201, p. 460-463.
- DIANGOUAYA Marie-Merveille, 2016, *La COMIFAC et la question des changements climatiques dans le monde (2000-2015)*, mémoire de master d'histoire des relations internationales, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville.
- COPPENS Yves, 1980, « L'homínisation, problèmes généraux. Partie I », Joseph Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique, vol. I Méthodologie et préhistoire*, Paris, UNESCO, p. 435-456.
- DIOP Anta Cheikh., 1981, *Civilisation ou barbarie*, Paris, Présence Africaine.
- KI-ZERBO Joseph, 1972, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, 1967, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion.
- NKOYI KIBIMI B. Raïssa, 2016, *L'évolution des relations internationales sur les changements climatiques*, mémoire de Master de géographie, ENS de l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville.